

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
CANTON DU GRAND COURONNE
COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE

COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

PROCÈS-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre novembre, à vingt-heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 30 octobre, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

Nombre de membres en

Exercice : 08

Présents : 06

Votants : 08

Etaient présents : M. Mickaël MEVELLEC, M. Thomas LEJEUNE, Mme Véronique CROIX-LEGAT, M. René BATTISTIN, M. Patrick FIORLETTA, M. Christian PIEDALLU

Date de convocation :

30/10/2025

Etaient absents excusé(e)s : Mme Jeanne-Marie MANONVILLER, Mme Sophie BONNEAU

Date d'envoi en Préfecture :

04/11/2025

Pouvoirs : Mme Jeanne-Marie MANONVILLER à M. Mickaël MEVELLEC
Mme Sophie BONNEAU à Mme Véronique CROIX-LEGAT

Date d'affichage :

04/11/2025

Invités : M. Christian SELLEN, correspondant de l'Est Républicain
Mme Prescyllia GILLET, secrétaire générale de mairie

Les membres du Conseil ont choisi M. Thomas LEJEUNE comme secrétaire de séance, assisté de Mme GILLET Prescyllia.

D-04112025 01 – Approbation du procès-verbal du 23 septembre 2025

Monsieur le Maire invite les conseillers à approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 23 septembre 2025, transmis par voie électronique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 23 septembre 2025.

D-04112025 02 – Présentation et approbation d'une décision budgétaire modificative

Le Maire, dans le cadre de l'exécution budgétaire et à la lumière de la situation financière connue à ce jour, propose les écritures comptables complémentaires suivantes au titre de la décision budgétaire modificative n°1 :

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.)	Montant	Article (Chap.)	Montant
1335 (13) : Amendes et radars automatiques et amendes de police	5 000,00 €	1345 (13) : Amendes de radars automatiques et amendes de polices	5 000,00 €
Total Dépenses	5 000,00 €	Total Recettes	5 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

D-04112025 03 – Remboursement des frais engagés pour participer au Congrès des Maires AMF à Paris

Monsieur le Maire informe les conseillers que le 107^{ème} Congrès de Maires, organisé par l'Association des Maires de France, se tient du 18 au 20 novembre au Parc des Expositions à Paris. La participation du Maire à ce temps fort d'échange et d'information implique inévitablement des dépenses de transport et des frais de séjour (hébergement et restauration).

Afin de rembourser les frais engagés par le Maire pour la représentation de la commune à ce Congrès, le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser les frais réel (hébergement, transport, restauration) sur justificatif, à hauteur de 200 € maximum.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le remboursement des frais réels engagés sur la présentation de justificatifs, à hauteur de 200 € maximum.

Informations et agenda :

Point budgétaire : Conformément à ce qui a été annoncé lors de la dernière séance du Conseil Municipal, M. le Maire présente un point budgétaire synthétique afin de tenir les membres du Conseil informés de la situation financière actuelle.

Réflexion sur l'acquisition des terrains cadastrés section AB 296 et 297

Monsieur le Maire informe les conseillers que les terrains cadastrés section AB 296 et 297 sont en vente. Ne se trouvant pas en zone constructible, ils ne peuvent pas faire l'objet d'un droit de préemption urbain. Il propose donc aux conseillers de contacter la propriétaire afin de négocier la vente au profit de la commune. Dans le cas où celle-ci ne souhaiterait pas donner suite, il suggère de solliciter la SAFER afin qu'elle puisse préempter les terrains et les revendre à la commune. Il sollicite l'avis des conseillers. Après discussion, les conseillers autorisent le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour l'acquisition des terrains par la commune.

Aménagement du bureau des élus/archives

M. le Maire rappelle que les deux locaux situés au-dessus de la mairie sont vacants suite au déménagement de la bibliothèque et du foyer rural à la Maison pour Tous. Il propose donc de fixer une date pour aménager le bureau des élus et les archives dans l'ancienne salle du foyer rural. La date sera déterminée lors du prochain conseil municipal.

Tour des commissions :

Travaux/Urbanisme : M. LEJEUNE indique qu'une présentation du diagnostic relatif à la réfection de l'église a été réalisée par l'architecte Laurent MANONVILLER le 22 octobre dernier. Ce diagnostic ne prenant pas en compte le remplacement des bancs, ceux-ci seront intégrés dès

réception du chiffrage de l'entreprise spécialisée en menuiserie ancienne. Une fois complété, le diagnostic devra être transmis à l'UDAP et à la DRAC pour avis et observations. Les travaux, estimés à environ 360 000 € H.T., pourraient bénéficier d'un taux de subvention compris entre 70 et 80 %.

Communication : Mme CROIX-LEGAT indique que la préparation du bulletin municipal n°11 est en cours. Il comportera 20 pages et reprendra les principales thématiques abordées dans les précédents numéros, en soulignant les actions menées au cours des dernières années.

Embellissement : M. PIEDALLU indique que le flyer relatif à l'aide à l'achat d'arbres fruitiers pour les habitants a été distribué il y a 15 jours. À ce jour, quelques demandes ont été déposées en mairie. Il rappelle que cette opération prendra fin le 30 novembre.

Environnement/Mobilité : M. PIEDALLU indique qu'une dizaine de personnes sont inscrites dans le fichier de covoiturage. Il propose de rappeler cette initiative tous les 6 mois via Panneau Pocket et d'en assurer la diffusion lors de la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants.

Qualité de vie : M. FIORLETTA indique que 7 familles ont été reçues lors de l'accueil des nouveaux habitants du 11 octobre.

Il informe également les conseillers qu'il a participé à une commission d'attribution/groupe projet concernant les aides locales à la rénovation énergétiques des logements le 9 octobre dernier. La Communauté de Communes a validé l'attribution de l'aide à 5 familles du secteur Seille et Grand Couronné. L'adaptation du règlement des aides locales ainsi que des dossiers monogestes ont également été abordées.

Par ailleurs, il informe qu'il participera, aux côtés de M. le Maire, à la Conférences des Maires sur le parcours résidentiel des seniors, qui se tiendra le jeudi 13 novembre à Velaine-sous-Amance.

M. FIORLETTA ajoute qu'une communication sera prochainement diffusée concernant les ateliers de sophrologie.

Démocratie participative : M. PIEDALLU indique que la communication relative à la réunion publique du 14 novembre, de 18h30 à 20h30, a été effectuée. Un mailing est programmé pour le 5 novembre.

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 16 décembre à 20h00.

La séance a été clôturée à 23h00

**Le Maire,
Mickaël MEVELLEC**

**Le secrétaire de séance,
M. Thomas LEJEUNE**